



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E17212

VALABLE JUSQU'AU 13/04/2024

ÉDITÉ LE 18/04/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1976

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 11/04/2002  
192 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PONTOISE

Siret : 387 552 409 00030

Code NACE : 7010Z

Numéro caisse de congés payés : 0202738800F

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 195004302 H 002

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 195004302 H 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : MEERSSCHAERT

50 RUE DES ROCHES  
95450 LONGUESSE

Téléphone : 01 30 39 22 52

Fax : 01 34 66 13 10

Portable :

Site Internet :

E-mail : meersschaert@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

MEERSSCHAERT MANUEL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 10/03/2020           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE COLOMBES  
IMMEUBLE LE DEBUSSY  
30, RUE GABRIEL PERI  
92707 COLOMBES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.